

COMPTE-RENDU – COPIL CONTRAT DE CANAL N°2



MARDI 01 AVRIL 2025 - 14H30
Salle des conseils –
Lycée Louis Giraud - Carpentras

Personnes présentes :

Prénom NOM	Structure représentée
Jean-Louis PAULEAU	Mairie de Beaumes de Venise
Hervé AURIACH	Mairie de Camaret sur Aygues
Pierre MICHELIER	Mairie de Caromb
Michel JOUVE	Mairie de Flassan
Patricia PHILIP	Mairie de Fontaine de Vaucluse
Louis BISCARRAT	Mairie de Jonquières
Ghislain ROUX	Mairie de Malemort du Comtat
Stéphane SERRANO FONTONA	Mairie de Monteux
Evelyne ESPENON	Mairie de Monteux
Mireille ORTUNO	Mairie de Mormoiron
Aurélie VERNHES	Mairie de Pernes les Fontaines
Jean-Paul BALDACHINO	Mairie de Saint-Didier
André AIELLO	Mairie de Saint-Hippolyte le Graveyron
Corinne GRAS	Mairie de Sarrians
Patricia LISPAL	Mairie de Travaillan
Geneviève BOISSIN	Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin
Christine GROS JEAN	Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat
Yonie BOYER	Communauté de commune du Pays Réuni d'Orange
Xavier MARQUOT	Mairie d'Orange Communauté de commune du Pays Réuni d'Orange
Caroline ALEX	Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse
Frank SOUCIET	Syndicat Mixte de l'Eygues en Aygues
Laurent GUERRY	Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale
Corinne LACROIX	EPAGE Sud-Ouest du Mont Ventoux
Hervé OUBRIER	EPAGE Sud-Ouest du Mont Ventoux
Mathilde KROPIN	DRAAF PACA
Isabelle LE GOFF	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
Julie CHAMBOST	Département de Vaucluse

Frédéric FRIZET	Syndic du canal de Carpentras
Olivier JACQUET	Syndic du canal de Carpentras
André BERNARD	Président du canal de Carpentras
Sandrine PIGNARD	Directrice du canal de Carpentras
Mélanie RICHARD	Ajointe de direction/Chargée de projet du canal de Carpentras

Ordre du jour :

- Présentation des résultats du bilan de la phase n°1 du contrat de canal n°2, pour la période 2022-2024
- Présentation de la programmation de la phase n°2 du contrat de canal n°2, pour la période 2025-2027

BILAN DE LA PHASE 1 (2022-2024)

Durant cette période, 56 opérations ont été programmées pour un budget total de 9 635 275 € HT. Parmi elles, 61 % ont été réalisées ou sont en cours, représentant 34 fiches actions. Le taux de réalisation financière atteint 67 %, avec un financement public total de 77 % pour l'ensemble des projets subventionnés.

Volet 1 : Pérennisation et Développement des Ouvrages Agricoles

Sécurisation du canal principal : 3 opérations ont été menées, couvrant 7,5 km de radier, rives droite ou gauche, sur les communes de Saumane, Velleron, Pernes, Carpentras, Aubignan, Beaumes et Jonquières, pour un montant de 744 886 € HT.

Modernisation du réseau gravitaire : 3 opérations ont été réalisées sur Monteux, Velleron et L'Isle-sur-la-Sorgue, totalisant 1 519 639 € HT.

Densification du réseau pression : 3 opérations ont été effectuées à Sérignan du Comtat, Saint-Pierre-de-Vassols, Bédoin et Carpentras, pour un coût de 2 367 885 € HT, permettant la desserte de nouvelles zones agricoles.

Volet 2 : Développement Durable

Soutien aux Milieux Naturels Locaux : Des opérations ont été menées pour restituer une partie des économies d'eau réalisées dans le cadre des projets de modernisations, aux milieux naturels. Une fiche action, en partenariat avec l'EPAGE Sud-Ouest du Mont Ventoux, devrait aboutir à la restitution d'une partie de ces volumes dans la zone humide de la Pavouyère à Mormoiron, avec des travaux prévus en 2025.

Optimisation de la Consommation Énergétique : Un partenariat avec la Société du Canal de Provence (SCP) a été initié pour l'installation d'ombrières photovoltaïques sur deux tronçons de 300 mètres à Pernes-les-Fontaines et Aubignan, visant à réduire la facture énergétique par la production d'énergie renouvelable.

De plus, les services ont étudié diverses opportunités de développement du photovoltaïques sur le réseau, notamment en s'intéressant à la mise en place de panneaux au sol ou de trackers sur son foncier (proche des stations de pompage).

Volet 3 : Communication et Sensibilisation

Une nouvelle plaquette de communication a été réalisée et publiée à la suite de la fusion avec l'ASA de Grange-Neuve, permettant de remettre à jour tous les chiffres clés de l'ASA. La publication annuelle du magazine "O'COURANT" s'est poursuivie.

Les services ont travaillé en partenariat avec 2 autres canaux de Vaucluse et l'association OPUS CPIE de Vaucluse pour réaliser un "Guide de pratique de l'arrosant" destiné aux particuliers. Il sera publié et disponible d'ici l'été 2025.

Volet 4 : Projet Haut de Provence Rhodanienne (HPR)

Pour rappel, le projet HPR a pour but d'apporter de l'eau sur les secteurs agricoles du Sud Drôme et du Nord Vaucluse, qui deviennent très vulnérables au changement climatique. Ce projet concerne au total 22500 ha. L'objectif est de substituer les ressources locales utilisées pour l'irrigation par des ressources plus fiables telles que le Rhône ou la Durance.

En 2022, l'ASA aux côtés du SID (Syndicat irrigation Drômois) se sont portés volontaires pour être maître d'ouvrage de l'étude de préfiguration de ce projet.

Le projet HPR est le projet phare du volet 4. Pendant la phase n°1 du contrat de canal, l'étude de préfiguration a été lancée et un chargé de mission a été recruté pour animer et suivre l'étude ainsi que le projet dans son ensemble.

PROGRAMMATION DE LA PHASE 2 (2025-2027)

La seconde phase prévoit 46 opérations pour un budget total de 20,7 millions d'euros. Cette programmation inclut, en plus des 15 opérations initialement prévues, la reprogrammation de 13 opérations initialement prévues en phase 1 et reportées, ainsi que l'ajout de 18 nouvelles opérations.

Volet 1 : Pérennisation et développement des ouvrages d'hydraulique

Sécurisation du canal principal : 5 opérations sont prévues dont une concerne une étude au stade avant-projet à mener sur l'ouvrage du tunnel des Garrigues de Sarriens. Le montant total de ces opérations se chiffre à 1 170 000 € HT.

Modernisation du réseau gravitaire : 7 opérations prévues, pour un montant total de 11 551 519 € HT, visant à moderniser des secteurs tels que le secteur de Grange-Neuve qui est le projet le plus important en termes de superficie et de montant.

Densification du réseau pression : 4 opérations sont planifiées, totalisant 3 270 000 € HT, pour étendre la desserte en eau à de nouvelles zones agricoles, notamment à Crillon-le-Brave, Saint-Hippolyte, Malemort et Carpentras.

Volet 2 : Développement Durable

Des fiches actions en collaboration avec l'EPAGE et le SMEA ont été ajoutées dans le but de poursuivre les efforts pour identifier de nouveaux milieux récepteurs pour la restitution des économies d'eau réalisées.

Volet 3 : Communication et Sensibilisation

Le partenariat avec l'association OPUS CPIE de Vaucluse se poursuit pour 3 fiches actions. Vient s'ajouter à ce volet, des opérations de communication dont les principales sont la réalisation d'un livre sur l'histoire et les missions du canal de Carpentras et l'organisation d'un évènement pour les 170 ans du canal en 2027.

Volet 4 : Projet HPR

L'étude de préfiguration a permis de chiffrer à 481 millions d'€ le cout de la desserte des 22 500 ha concernés par le projet.

Les difficultés liées aux engagements financiers des partenaires sur du long terme et à l'identification d'un maître d'ouvrage capable de porter l'intégralité du projet ont conduit à la mise en pause de l'étude en début d'année 2025. Une réflexion est en cours pour étudier une mise en œuvre progressive du projet, avec des tranches fonctionnelles à couts supportables par les financeurs pouvant être portées par différents maîtres d'ouvrage.

Pour la phase 2 du contrat de canal, il est proposé de maintenir le poste d'animation pour 12 mois supplémentaires afin de travailler à un label HPR, sécuriser le financement des opérations en lien avec le projet et coordonner les différents maîtres d'ouvrage.

Volet 5 : Pilotage et Animation

L'animation et le pilotage de la démarche contrat de canal nécessite 1,5 équivalent temps plein (ETP). Une partie du temps de travail est financé par l'Agence de l'Eau à hauteur de 70 % sur les opérations répondant à ses prérogatives.

DISCUSSIONS

Projet HPR

André Bernard a rappelé que les inquiétudes récurrentes concernant un éventuel manque d'eau dans le Rhône ne sont pas fondées à ce jour. Les études menées dans le cadre du projet HPR confirment que les prélèvements nécessaires pour satisfaire les besoins du territoire restent compatibles avec le débit du fleuve, y compris en période d'étiage.

Pour lui, la nouvelle stratégie HPR n'est pas un renoncement aux projets initiaux, mais une adaptation aux contraintes de chacun.

Il estime que les économies d'eau générées grâce aux projets de modernisation dans le cadre de ce projet, devraient bénéficier au territoire HPR, afin de permettre le développement de nouveaux secteurs à desservir.

Economies d'eau et COEC'EAU

André Bernard suggère d'étudier la possibilité d'utiliser les anciens canaux gravitaires (filioles) pour réalimenter les nappes phréatiques en dehors des périodes de tension sur la ressource. Il précise que les coûts liés à ces effets environnementaux ne devront pas reposer uniquement sur les agriculteurs. Ces éléments pourraient être étudiés en COEC EAU.

Frank Souciet fait part des difficultés rencontrées lorsqu'il s'agit d'utiliser les volumes d'économies d'eau du canal, en lien avec la COEC'EAU. Le canal a de nombreuses interactions avec les milieux locaux, notamment par les rejets d'eau aux exutoires des canaux/filioles. Pourtant, les certains membres de la COEC EAU demandent toujours de démontrer via la réalisation d'études l'intérêt environnemental de restitution de volumes sur certains milieux qui bénéficient pourtant de ces rejets depuis 170 ans. Pour lui, il serait intéressant de maintenir ces pratiques sans avoir à réaliser de nouvelles études environnementales coûteuses.

Restrictions d'eau – Arrêtés cadre interdépartemental (ACI)

Un arrêté cadre interdépartemental est entré en vigueur et stipule que les usagers non professionnels alimentés par le canal devront se conformer aux arrêtés sécheresse en vigueur sur le département, même si aucune restriction ne pèse directement sur la ressource du canal (Durance). Cette situation soulève des interrogations, notamment sur la légitimité d'interdire l'usage d'une ressource disponible.

Le canal explique qu'aujourd'hui il n'est pas en mesure techniquement de réaliser des fermetures du réseau en fonction du type d'usager.

Énergies renouvelables : Photovoltaïque et stockage virtuel

Le Maire de Malemort du Comtat partage son expérience concernant l'inscription de secteurs de sa commune en zone d'accélération, afin de faciliter l'implantation de projets photovoltaïques. Il a notamment intégré dans ces zones, les bassins de stockage du canal de Carpentras qui sont sur sa commune.

M. Michelier (mairie de Caromb) rappelle toutefois que l'injection d'énergie solaire produite localement par des panneaux photovoltaïques peut être techniquement difficile, en particulier lorsque seul un bassin de stockage est concerné. En effet, il faut qu'il y ait des installations électriques à proximité pour permettre l'injection de l'électricité produite au sein du réseau ENEDIS.

Enfin, Julie Chambost a présenté les perspectives offertes par les nouveaux systèmes de stockage virtuel d'énergie, qui pourraient permettre de valoriser l'électricité solaire produite mais non consommée sur site.